

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE QUEMPEL-GUEZENEC EN DATE DU 25 JUILLET 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

**Date de convocation :** 19 Juillet 2017

**Membres en exercice :** 15

**Présents :** Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Philippe MOULINET, Annie LE GOFF, Jean-Marc LE SAINT, Joële GERVAISE, Joël BREXEL, Thierry ROGER, Patricia GUYOMARD, Jean-Paul LE CALVEZ, Aurélie LE GONIDEC, Patricia LETEXIER, Loïc LE MARECHAL,

**Absent excusé :** Pauline TROADEC donne procuration à Annie LE GOFF,

**Absents :** Claire MARTINEAU

**Votants :** 14

**Secrétaire de séance :** Joële GERVAISE

**1 – Approbation des procès-verbaux des 7 avril et 23 mai 2017**

Approbation, avec réserves pour les élus n'ayant pas reçu la proposition du compte rendu.

**2 – Rythmes scolaires**

A la suite du dernier conseil municipal, la décision avait été unanime de donner pouvoir à Monsieur le Maire de solliciter l'inspection académique pour l'arrêt des temps d'activité périscolaire (TAPS) et le retour de la semaine à 4 jours.

Un courrier avait donc été envoyé à l'inspection académique. L'inspection a émis un avis favorable à la demande de Monsieur Le Maire.

**3 – GP3A**

**Frelon asiatique :**

La communauté d'agglomération a décidé de coordonner une action de lutte contre la prolifération de frelons asiatiques et d'apporter son concours aux communes.

Elle participera financièrement à la destruction des nids, à hauteur de 20 €uros pour la destruction des nids primaires (diamètre inférieur à 10 cm) et à hauteur de 40 €uros pour les nids secondaires (diamètre supérieur à 20 cm).

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques, d'adhérer au dispositif proposé par la communauté d'agglomération soit une participation communale de 20 €uros et 40 €uros selon la nature des nids.

Pour les nids situés dans les domaines privés, le complément sera à la charge des propriétaires.

#### **4 - Convention pour appel à candidature :**

Monsieur le Maire explique que la région invite les communes à déposer un dossier au titre de l'appel à candidatures 'Dynamisme de bourgs ruraux en Bretagne'. A cette occasion, Monsieur Le Maire a établi un dossier complet.

#### **5 – Tarifs communaux**

Les tarifs de location de la salle polyvalente

	Salle	Cuisine	TOTAL	Vaisselle	Tables	Chauffage	
Apéritif dansant	110,00 €	20,00 €	130,00 €		Rondes 4,00 € + la nappe 2,00 €	A la consommation  Prix d'1Kwa : 0,14 €	Four à micro- ondes : 10 €
Lotos et concours divers	220,00 €	70,00 €	290,00 €	0,90 € le couvert			
Repas dansant, repas privé, noce (1 journée)	330,00 €	70,00 €	400,00 €				
Retour (lendemain)	100,00 €	20,00 €	120,00 €		Sur chevalet 4,10 € + 0,25 € la chaise		
Assemblée générale	140,00 €		140,00 €				
Bal et Fest noz	400,00 €	70,00 €	470,00 €		8 à 10 chaises comprises		

**Chauffage :** à la consommation

**Prix d'1 Kwa :** 0.14€

**Pour les Quemperrois :** tarif de base -20%

**A la réservation et signature du contrat :** Arrhes 50%

**A la remise des clefs et réception de l'attestation d'assurance :** Caution de 800 €uros

#### **6 – Voirie 2017**

Le programme de voirie 2017 concerne les voies communales de Kervavouen, de Kervouriou et de Allée Junter.

Les membres du Conseil Municipal valident le marché de voirie auprès de l'entreprise COLAS

## **7 – Recensement de la population**

Le recensement de la population se déroulera du Jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2018. Un coordonnateur communal doit être nommé, Monsieur le Maire propose Madame Claudine LE BRICON, pour la fonction de coordonnateur communal. Un appel à candidature est lancé pour devenir agent recenseur.

## **8 – Acquisition d'un fonds de commerce**

Monsieur Serge LE GOFF, 1<sup>er</sup> Adjoint et Monsieur Le Maire ont rencontré Madame HUET en mairie.

Madame HUET a adressé un courrier au Maire proposant de céder son fonds de commerce pour une valeur de 10 000€uros.

Monsieur Le Maire propose au conseil d'acquérir le fonds à cette valeur de 10 000€uros.

Monsieur Le Maire propose également qu'à défaut de préavis de Madame HUET, il ne lui soit pas fait application des pénalités correspondant à 6 mois de loyers prévus dans le bail.

Proposition acceptée par le conseil.

## **9 - Points ajoutés à l'ordre du jour :**

- Lors du précédent conseil municipal, il avait été décidé de différer l'attribution de la subvention à l'entente du Trieux.  
Cette décision a fait réagir un Maire d'une commune voisine, et aujourd'hui Monsieur le Maire dénonce cette ingérence.  
Après concertation, il est décidé d'attribuer à l'entente du Trieux une subvention de 1 000 €uros.
- Monsieur le Maire présente un devis de la société BIOS pour un vidéoprojecteur interactif pour la nouvelle salle de classe. Ce devis s'élève à 2 097 €uros HT. Accord à l'unanimité.

## **10 – Questions diverses**

- Des travaux vont être réalisés à l'école pendant les vacances.

Fin de séance : 20 heures